

**PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 10

Absents : 5

Exclus : /

L'an deux mil seize, le vendredi 2 septembre à 20h30 s'est réuni le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy Closet, Maire.

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE-GOUGEON, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Thierry MALO, Géraldine VALOGNES,

Etaient excusés : MM. Gaëtan LE CORVEC (donne pouvoir à Isabelle EVE-GOUGEON), Mathilde MONTIGNY (donne pouvoir à Jean-Louis ADDE), Evelyne COANTIEC (donne pouvoir à Guy CLOSET), Jean-François HERBE (donne pouvoir à Géraldine VALOGNES)

Date de convocation :

29/08/2016

Date d'affichage :

29/08/2016

Etaient absents non excusés : M. Jonathan DRAMARD

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEHADOUEY

Approbation du procès-verbal du 29 juillet 2016

**Objet : Droit de préemption**

Néant

**Objet : Délibération sur la demande de changement d'échelon pour la secrétaire de Mairie**

Monsieur le Maire présente le courrier de Madame BREVAL, la secrétaire de Mairie. Dans le cadre de son renouvellement de contrat à compter du 17 novembre 2016, elle fait part de son souhait d'avancer d'échelon étant donné qu'elle sera un poste depuis un an.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte que Madame BREVAL reçoit une rémunération mensuelle sur la base de l'échelon n°2 de l'échelle n°4 (indice brut 343, indice majoré 324 à ce jour) pour une durée hebdomadaire de 20h00/35h00, assortie du supplément familial de traitement et du régime indemnitaire applicable aux agents non titulaires de droit public relevant du grade d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 17 novembre 2016.

**Objet : Délibération sur le projet d'assainissement du bourg et de la Lucerie avec extension aux Aubins, Hamel Es Clos et la Tirelière**

Monsieur le Maire informe du projet d'extension de l'assainissement aux Aubins, Hamel Es Clos et la Tirelière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte l'extension aux Aubins, Hamel Es Clos et la Tirelière et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

**Objet : Délibération sur l'effacement des réseaux électriques d'éclairage public et télécom dans le cadre de l'aménagement du centre bourg**

Monsieur le Maire présente les estimations pour l'effacement des réseaux électriques d'éclairage public et télécom dans le cadre de l'aménagement du centre bourg (église – mairie). Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 66 700 euros HT. Conformément au barème 2016 du SDEM, la participation de la Commune de BRETTEVILLE-SUR-AY s'élève à environ de 20 000 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux église et mairie
- demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le 30 novembre 2016
- accepte une participation de la commune de 20 000 euros
- s'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses

**Objet : Présentation des dossiers répondant à l'appel d'offre sur les travaux d'aménagement des abords de la Mairie**

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offre était composé de deux lots : lot 1 « voirie » et lot 2 « espaces verts ». Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le lot 1 « voirie » : Tofolutti, Eurovia et Ouest Terrassement. Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offre pour le lot 2 « espaces verts » : Paysage Ratel et 3CJ. La présentation détaillée des appels d'offres par la société SA2E est programmée le jeudi 8 septembre 2016.

**Objet : Présentation et organisation du Championnat d'Europe de char à voile**

La compétition se déroulera du dimanche 25 au vendredi 30 septembre 2016. La cérémonie d'ouverture aura lieu le samedi 24 septembre 2016 à 16 heures. La vitesse sur la D650 sera limitée à 70 km/h sur deux tronçons : l'un à Bretteville-sur-Ay et l'autre à Denneville. Les plans de circulation et de stationnement à la plage feront l'objet d'un arrêté municipal en concertation avec les responsables de l'association char à voile 2016.

**Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00 minutes.